

Assurance-chômage—Loi

Je suis très inquiet quand un grand nombre de mes électeurs m'appellent pour me demander si je peux leur trouver un emploi. Ils me disent qu'ils ont du mal à toucher des prestations d'assurance-chômage et qu'ils se heurtent à des problèmes d'ordre administratif. Comme l'a signalé hier mon collègue le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), les gens ne peuvent même pas communiquer avec le bureau de l'assurance-chômage. Un de mes électeurs de Pouch Cove a essayé pendant des jours de communiquer par téléphone avec le bureau d'assurance-chômage. Il voulait poser une simple question pour pouvoir remplir ses formulaires et toucher l'assurance-chômage. Il a passé toute la journée au téléphone à essayer d'obtenir la communication. Ou bien la ligne était occupée, ou bien il n'y avait pas de réponse. Occupée, pas de réponse.

Étant donné le nombre exorbitant de chômeurs, le gouvernement a décidé de mettre en place un système en vertu duquel on les traite comme des statistiques, comme des fiches dans un système informatisé. Je suis heureux de voir que le député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson), lui-même un Terre-Neuvien dont bon nombre d'électeurs se heurtent aux mêmes problèmes, admet que les initiatives du gouvernement visant à résoudre le problème sont insuffisantes.

Il faut instaurer un bon système d'assurance-chômage. Ce projet de loi est nécessaire parce qu'il faut absolument accroître les possibilités économiques de Terre-Neuve, des provinces de l'Atlantique et des régions du pays qui sont laissées pour compte par la politique du gouvernement et par notre économie.

Nous, Terre-Neuviens, faisons partie de la Confédération depuis bientôt 40 ans. Nous nous tournons vers tout le pays pour obtenir des normes et des initiatives touchant les questions d'intérêt national. Nous comptons également sur l'ensemble du pays pour réaliser nos rêves de pleine participation à celui-ci. Nous ne pouvons pas le faire si, à Terre-Neuve, les possibilités économiques sont deux fois moindres, et en fait bien pires, que la moyenne nationale. Cela revient à une question de respect à l'égard des Terre-Neuviens en tant que personnes et que population. Nous devrions aussi avoir la chance de participer au même titre que les autres à la vie canadienne. Comme l'a déclaré le Juif Shylock, dans le *Marchand de Venise* de Shakespeare: «Si vous nous piquez, ne saignons-nous pas?» Les chômeurs de Terre-Neuve et ceux qui aimeraient être admissibles aux prestations d'assurance-chômage, et que les statistiques ne considèrent même pas comme des chômeurs, sont des êtres humains. Il est regrettable que les Canadiens fassent les frais de l'absence de politique et d'initiatives de la part du gouvernement en vue de surmonter ces problèmes.

● (1220)

Le gouvernement s'efforce de nous donner de l'espoir en proposant des idées qui n'auront aucun résultat. Il parle de l'Agence des perspectives de l'Atlantique. Sa création a été annoncée en juin dernier, mais d'après mes renseignements, cet organisme n'a pas encore dépensé un cent à d'autres programmes que ceux déjà en vigueur. Cela ne suffit pas pour les Terre-Neuviens qui cherchent un emploi et qui devront subir un autre hiver sans travailler, et parfois même sans toucher de prestations d'assurance-chômage. Le gouvernement et les Canadiens doivent s'engager à traiter les Terre-Neuviens sur

un pied d'égalité. Cette mesure est utile et je suis heureux que le gouvernement l'ait admis. Toutefois, c'est une réponse très insuffisante à un problème très grave.

M. le vice-président: Questions ou commentaires? Poursuivons le débat.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur ce projet de loi. J'ai écouté avec intérêt les commentaires de mon collègue le député de St-Jean-Est (M. Harris). Je crois qu'il a très bien présenté la question. Je voudrais toutefois ajouter quelques points.

Le député a parlé du taux de chômage et de la population active. Je voudrais ajouter que parmi les jeunes de Terre-Neuve, le taux officiel de chômage, d'après Statistique Canada, est de 50 p. 100. Le taux officiel de chômage pour l'ensemble de la population n'est peut être pas dramatique aux yeux des Canadiens des autres régions, bien qu'il le soit pour nous, mais le taux officiel chez les jeunes est à n'en pas douter tragique.

Mon collègue avait bien raison d'évoquer des solutions de rechange. Les jeunes ont en effet bien besoin de solutions de rechange. Mais que peut-on leur offrir? Il y a toute une génération de jeunes qui grandissent actuellement en se demandant: «Quelle place y a-t-il pour nous, à quoi sert de s'instruire, que ferons nous quand nous aurons terminé nos études?»

Il faut insister particulièrement sur les jeunes, leur taux de chômage, leur taux de participation à la population active et les possibilités qui s'offriront à eux à la fin de leurs études. C'est un aspect de la question que je tiens à ajouter à l'exposé complet et très utile de mon collègue de St-Jean-Est.

Il est déplorable que nous soyons en train de discuter du *statu quo*. Il est vraiment tragique que nous ne fassions pas davantage. Le gouvernement est seulement disposé à maintenir le *statu quo* pendant encore 12 mois.

Nous avons d'abord instauré la norme régionale d'admissibilité pour une période de 133 mois. La situation aura-t-elle changé dans 12 mois? Je voudrais bien savoir comment le gouvernement va s'y prendre pour la changer.

Je vais résumer la situation pour la gouverne des ministériels. Les données officielles du ministère des Pêches et des Océans indique que les prises ont baissé considérablement dans le secteur de la pêche côtière au cours des six dernières années. N'oublions pas que la pêche cotière est essentielle pour beaucoup de localités dans ma circonscription, et aussi dans les circonscriptions des députés de St-Jean-Est et de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson). Un très grand nombre de localités dépendent de la pêche côtière. Or les statistiques montrent que les prises ont diminué depuis six ans. Cela signifie que les pêcheurs côtiers, les pêcheurs qui possèdent des bateaux de 20 à 45 pieds, prennent de moins en moins de poisson et sont donc de moins en moins admissibles à l'assurance-chômage. Ils ne font pas autant d'argent et ils ont plus de difficultés à toucher des primes d'assurance-chômage. D'autre part, beaucoup de femmes travaillent dans les usines de conditionnement du poisson partout dans la province, non pas par choix mais par nécessité, et beaucoup d'entre elles seront touchées par cette baisse des prises dans la pêche côtière.